



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2026-470 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 343 767;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 30 000;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 septembre 2026
L'assistante-greffière,
Marilyne Tremblay, avocate